

2009 – ESPCI ParisTech n°5

**OBJET :** Approbation de la dénomination de masters de ParisTech.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2005 DASCO-139-1 en date des 11 et 12 juillet 2005 portant création d'une régie autonome à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles,

Vu le décret n°2007-378 du 21 mars 2007 portant création de l'Institut des sciences et technologies de Paris, dénommé « ParisTech »,

## DELIBERE

Article 1<sup>er</sup> : La dénomination de « Master of science of ParisTech » est adoptée.

Article 2 : Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de fonctionnement et d'investissement des exercices 2010 et suivants.